

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:
33

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités
effectuées, le **6 OCT. 2014**
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le **2 OCT. 2014**
Visa du :
- 2 OCT. 2014

Par arrêté en date du 7 juillet 2014, la commune a délivré à l'UGECAM PACA CORSE, un permis de construire n° 083042 14C0012 pour l'extension d'un bâtiment existant situé chemin de Radasse sur les parcelles cadastrées section AL 53 et 54, d'une surface totale de 1 741 m² situées chemin de Radasse à Cogolin.

Le chemin de Radasse est concerné au Plan Local d'Urbanisme par un emplacement réservé n°15 prévoyant l'élargissement et l'aménagement de la voie pour une largeur de 8 m.

Lors des travaux d'aménagement du chemin de Radasse, le projet d'élargissement de l'emprise de la voie rendait nécessaire l'acquisition des propriétés privées contigües. Les travaux ont été réalisés en incluant ces emprises. Il convient aujourd'hui de régulariser.

N° 2014/113

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAIN - UGECAM CHEMIN DE RADASSE

N° 2014/113

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAIN - UGECAM CHEMIN DE RADASSE

La direction du groupe UGECAM accepte de céder la parcelle cadastrée section AL 53 d'une surface de 63 m² correspondant à la voie et trottoir existants, à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable.

La valeur vénale de ce foncier peut être estimée à la somme de 630 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la cession de la parcelle cadastrée section AL 53 d'une surface de 63 m² par l'UGECAM, représentée par son directeur, à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable,
- de désigner Monsieur le Maire ou Monsieur MASSON, Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc-Etienne LANSADE